

Artigueloutan

Bulletin municipal - Juillet 2017
www.artigueloutan.fr

Fête de la Musique
le 24 juin

61
N



Divers

Sommaire

- Page 2 - Etat civil - Mot du maire - Divers
- Page 3 - Vie communale - Centre broug
- Page 4 - Finances communales - Compte 2016
- Page 5 - Finances communales - Budget 2017
- Page 6 - Communauté d'agglomération - Divers - PLU - PPRI
- Page 7 - Environnement - Transitions énergétiques
- Page 8 - Retour sur images - Vie locale
- Page 9 - Retour sur images - Vie locale
- Page 10 - Retour sur images - Vie locale
- Page 11 - Numéros utiles - Infos pratiques
- Page 12 - Agenda - Deuxième semestre 2017

Etat civil

Naissances :

Zoé Javoy, le 6 mars
Jade Torralba, le 26 mai

Mariages :

Mohamed Oueslati et Stéphanie Heuga, le 14 février
Francis Bavol et Aurore Pasquier, le 8 avril

Décès :

Simone Barlest, le 29 avril

Les réunions du Conseil

12 janvier, 21 février, 22 mars, 5 avril, 12 avril, 3 mai,
10 mai, 14 juin, 30 juin

Carte d'identité



Depuis le 15 mars, les demandes d'établissement ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne sont plus traitées à la Mairie de votre commune.

Il vous est nécessaire d'effectuer votre demande en ligne en créant un compte personnel sur le site de l'agence nationale des sites sécurisés :

<http://predemande-cni.gouv.fr/>

en saisissant votre état civil et votre adresse. Vous obtiendrez un numéro de pré demande et rassemblerez les pièces justificatives nécessaires ; il reste possible, pour tous ceux qui n'ont pas internet, ou encore, pas de patience, d'obtenir les documents CERFA auprès de votre mairie.

Sur le site de la Préfecture, vous aurez ensuite à choisir l'une des mairies équipées de bornes biométriques, et prendre un rendez vous pour remettre vos documents.

Morlaàs, Nay, Pau (4 bureaux), Soumoulou

Les mairies, qui ont été désignées pour remplir ces tâches, sont quelque peu submergées par l'ampleur des demandes : soyez vigilants et vérifiez les dates de validité de vos documents car l'attente d'un rendez vous peut s'avérer longue.

Direction de la publication : Michèle Laban-Winograd - Maire d'Artigueloutan
Rédaction et mise en page : Mairie d'Artigueloutan - 64420
Impression : Imprimerie Perspective - Pôle Gutenberg - 64160 Morlaàs
Tirage : 480 exemplaires - Imprimé dans le respect des normes environnementales



Le mot du Maire

Malgré ce printemps estival qui invitait déjà à l'insouciance, l'actualité nationale si intense nous a mobilisés et bien loin des débats politiques, ce sont des questions concrètes, des incertitudes qui ont voilé quelque peu notre « beth ceu », beau ciel béarnais.

De nouvelles dispositions pour l'aménagement du temps scolaire viennent perturber l'organisation mise en place depuis 2013 tant pour la municipalité que pour le centre de loisirs. Le Conseil d'école d'Artigueloutan s'est prononcé en faveur du maintien des quatre jours et demi de classe donc pour le maintien des activités périscolaires.

Le financement partiel par l'Etat des dépenses occasionnées par les activités périscolaires ne sera pas pérennisé au-delà de l'année scolaire prochaine, aussi, la question de la gratuité de cette prestation se posera ou remettra en cause l'organisation même de ce temps périscolaire. De plus, qu'advient-il des contrats d'avenir signés entre l'association du centre de loisirs et deux jeunes salariées ?

Autant d'incertitudes auxquelles s'ajoute la perspective de l'exonération de taxe d'habitation pour 80% des contribuables locaux, ce qui nous privera d'une recette essentielle dans notre budget. Au vu des mesures déjà prises par l'Etat, en matière d'exonération de taxe professionnelle notamment, nous avons au moins une certitude, celle de ne pas recevoir de compensation totale de cette recette.

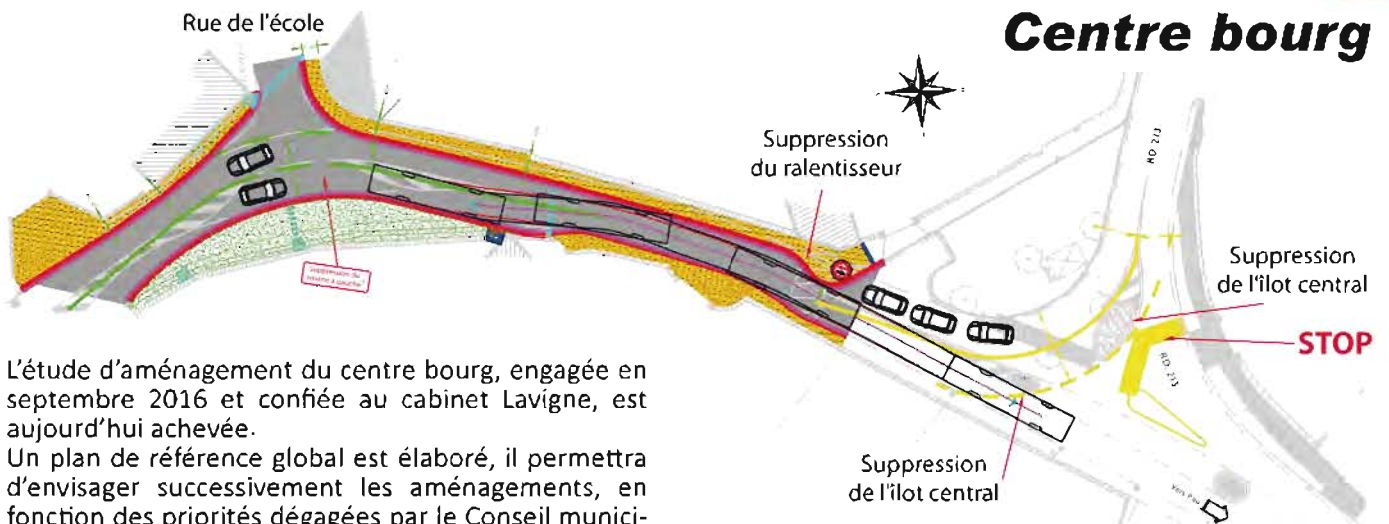
En dehors de toute querelle politicienne, il est juste de dire que cette promesse électorale est une négation de la liberté d'administration des communes et de la responsabilité des élus locaux.

La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat dans les prochaines années est un autre motif d'inquiétude, nous nous demandons quelles seront les coupes sombres que nous devons effectuer dans notre budget, en fonctionnement et en investissement.

Ce sera bien l'objet principal de cette seconde partie de mandat, tenir un équilibre entre des recettes constamment en baisse et des services publics à maintenir, trouver les moyens de financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la vie locale pour demeurer une commune attractive.

Nous n'aurons guère le loisir de rêver ou vous faire rêver mais l'essentiel n'est il pas de se mettre « en marche » ? Vers quoi ? Vers un avenir que l'on souhaite plus solidaire, plus vertueux et plus désirable ? **OUI.**

Michèle Laban-Winograd



L'étude d'aménagement du centre bourg, engagée en septembre 2016 et confiée au cabinet Lavigne, est aujourd'hui achevée.

Un plan de référence global est élaboré, il permettra d'envisager successivement les aménagements, en fonction des priorités dégagées par le Conseil municipal ainsi qu'à la mesure de nos capacités financières.

1) Sécurisation de l'entrée du bourg :

- **Rue de la Mairie** : création d'une « écluse » avec cheminement piéton vers l'école : Le constat d'un nécessaire ralentissement des véhicules à l'entrée de la commune est totalement partagé par l'ensemble des participants.

Les moyens proposés, construction d'une « écluse » sont approuvés avec les remarques suivantes :

- le manque de visibilité sur cette portion de voie pourrait être un danger dans le fonctionnement de cet aménagement de sécurité

- la largeur de la voie compte tenu du passage des engins agricoles et des bus : largeur de 3,50m, passage piéton de 1,40m

- l'accès à la Rue de l'école avec la suppression du tourne à gauche envisagé : quelles conséquences ?

Une phase d'essai, du mois de juin au mois de septembre, sera nécessaire afin de mesurer les effets du rétrécissement de la Rue de la Mairie. Ces dispositions ont recueilli l'accord du Conseil départemental qui mettra en place une signalisation provisoire.

- **Carrefour des Platanes** : l'ensemble des participants estime indispensable la régulation de la vitesse en amont, soit Côte de la Fontaine, afin de sécuriser l'entrée du bourg que l'on se dirige vers la Rue de la Mairie ou vers la Rue de La Vallée de l'Ousse.



Un aménagement provisoire sera proposé en complément du rétrécissement de la Rue de la Mairie, il consistera en la pose d'un STOP en bas de la Côte de la Fontaine avec rétrécissement des voies de circulation.



2) Règlementation des circulations Rue de l'Ecole et Rue de l'Eglise, Rue des Pêcheurs :

Le risque d'un report de circulation sur la Rue de l'Ecole afin d'éviter « l'écluse » est souligné par les participants :

il sera nécessaire de réglementer la circulation avec la mise en sens interdit de la rue de l'Ecole sauf riverains (et usagers de l'école).

La proposition de réglementation de la circulation Rue de l'Eglise avec la pose d'un sens interdit sauf riverains, à l'intersection avec la route d'Assat, est approuvée par les riverains :

L'objectif est de réduire l'entrée de véhicules qui utilisent la Rue de l'Eglise comme raccourci vers la Route de Nousty. Il est précisé qu'à terme, la volonté de la municipalité est de fermer à la circulation la Rue de l'Eglise, lorsque les accès aux salles municipales seront organisés de manière satisfaisante.

- l'aménagement du cheminement piéton de l'école vers le stade et les commerces est approuvé.

3) Aménagement du pré derrière le cimetière et de la Place de l'Eglise

la proposition d'aménagement recueille des avis positifs avec des questionnements sur :

- le stationnement, la qualité des arbres, les matériaux utilisés pour le sentier prévu : les éléments contenus dans l'étude ont permis de répondre à ces questions.

- L'agrandissement du cimetière avec colombarium et jardin du souvenir, le déplacement du Monument aux Morts, la « plantade », n'ont pas soulevé de remarques ni d'opposition.

Conclusion : les aménagements de voirie, de sécurisation ont retenu presque exclusivement l'attention des participants et suscité de nombreuses interventions et témoignages.

Le plan de référence est exposé à la mairie, un registre de concertation est ouvert : nous vous invitons à exprimer vos remarques afin d'enrichir le travail initial qui n'a rien de figé et peut évoluer. Vous trouverez également l'ensemble des conclusions de l'étude sur le site internet de la Mairie.

Finances communales

Compte de résultat 2016 et budget 2017

Compte administratif 2016 :

La clôture des comptes fait apparaître un résultat positif de 18 877 €, en recul par rapport aux années précédentes.

Les dépenses de fonctionnement ont été contenues à une faible progression : 432 972 € en 2015 et 441 243 € en 2016.

Les dépenses d'investissement ont progressé en 2016 pour un montant de 294 621 €, en raison, notamment, du financement des travaux de voirie du chemin Lapeyrade ainsi que du rachat par la commune à l'EPFL du terrain situé derrière le cimetière.

Budget 2017 :

Le budget a été bâti dans un contexte national et local en mutation qui fait planer une certaine incertitude pour l'évolution des années à venir.

On relèvera notamment

- Le changement du paysage intercommunal :

La fusion de la Communauté d'agglomération avec deux autres Communautés de communes qui porte aujourd'hui la population totale à 163 000 habitants et 31 communes.

Conséquence directe, l'instauration de la taxe communautaire sur le foncier bâti : en effet, la Communauté Gave et Côteaux avait instauré cette taxe et elle doit s'appliquer désormais à toutes les communes.

Le taux a été fixé à 1% et rapportera un produit de 2,6 millions d'euros à la Communauté d'agglomération.

Ce taux a été contesté lors du Conseil communautaire, il a été proposé de le baisser à 0,2% afin de ne pas ponctionner les habitants et permettre à certaines communes de relever elle-même leurs taux. Cela n'a pas été accepté, une minorité de maires, dont le maire d'Artigueloutan, ont rejeté le budget communautaire.

- La poursuite de la baisse des dotations :

L'effet des baisses cumulatives depuis 2014 pèse lourd sur le budget :

2014 : 94 269 € 2016 : 77 043 €
2015 : 86 842 € 2017 : 68 086 €

Dans le même temps, la commune contribue chaque année davantage au Fonds de péréquation des ressources intercommunales :

2016 : 7 650 € 2017 : 9 500 €

- Le contexte électoral :

l'élection du Président de la République, Emmanuel Macron, la majorité issue des élections législatives nous laissent sans aucun doute sur la réalisation des promesses de campagne :

- ainsi, la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, la poursuite de la baisse des dotations sont programmées et interrogent quant à la volonté de l'Etat de permettre aux communes d'exister.

Dans ce contexte

Le budget communal est bâti avec une légère augmentation des taux d'imposition, qui rapportera à la commune une recette de, 4 835 €.

Année	2016	2017
Taxe Habitation	9,93%	10,08%
Taxe Foncier bâti	8,33%	8,58%
Taxe Foncier non bâti	28,03%	28,45%

La hausse des taux de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CDABP), les contribuables verront le montant total de leur impôt augmenter plus significativement.

Mais pas pour longtemps, grâce à la mise en œuvre de l'exonération de taxe d'habitation pour 80% d'entre eux. ...

La pression fiscale à Artigueloutan reste cependant moindre que dans les communes auxquelles nous pouvons nous comparer, malgré des charges et des services supplémentaires que nous assurons :

- le fonctionnement du Centre de loisirs, par exemple, qui accueille des enfants de toutes les communes voisines, ou encore le fonctionnement de l'agence postale.

Ce sont, certes, des charges pour la commune mais ces services sont avant tout la marque d'une commune vivante et soucieuse d'offrir une qualité de vie à ses habitants.

- Nous avons décidé de maintenir les emplois d'été aux jeunes de notre commune et leur permettre de gagner quelques euros : Céline Bordenave, Julie Guichard, Kevin Fourcade et Alexandre Kaltenbach seront employés à diverses tâches communales. Le coût pour la commune s'élève à 2 700 €.



Dépenses de fonctionnement		Recette de fonctionnement	
Charges générales	77 978 €	Atténuation de charges	25 620 €
Charges transférées	15 262 €	Produits des services	51 240 €
Charges personnel	277 280 €	Impôts et taxes	301 331 €
Gestion courante	68 390 €	Dotations, subventions	119 286 €
Charges financières	32 898 €	Produits de gestion courante	26 000 €
Dépenses imprévues	1 442 €	Produits exceptionnels	1 503 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	473 350 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	524 980 €
Virement à l'investissement	70 500 €	Virement du fonctionnement	18 870 €
TOTAL DÉPENSES	543 850 €	TOTAL RECETTES	543 850 €



Finances communales

Dépenses - Recettes - Investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Centre bourg	20 600 €	Virement fonctionnement	70 500 €
Acquisitions EPFL	28 000 €	FCTVA	27 600 €
Bâtiments	107 100 €	Taxe d'aménagement	33 000 €
Voirie et réseaux (voirie TOTAL)	101 700 €	Vente foncier	36 000 €
Voirie et réseaux	112 900 €	Subventions	118 796 €
Matériels	11 990 €	Opérations d'ordre	105 002 €
Opérations financières	207 860 €	Emprunt	219 506 €
Opération d'ordre	105 002 €	Participation voirie TOTAL	84 748 €
TOTAL DÉPENSES	695 152 €	TOTAL RECETTES	695 152 €

- Les charges financières sont en augmentation en raison de la souscription, prévue, d'un emprunt auprès du syndicat d'énergie (SDEPA), correspondant au financement de l'enfouissement des réseaux Rue la Mairie.

Nous avons tenté de renégocier les prêts réalisés en 2011 auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne cela sans succès.

En conséquence, nous avons sollicité la Banque Postale qui nous a accordé un crédit à 1,06% nous permettant de solder le prêt le plus important souscrit (taux d'intérêt à 4,2%), de régler les indemnités de rupture de contrat et d'économiser légèrement sur la durée totale du prêt.

- Les subventions aux associations sont maintenues, augmentées d'une participation de 600 € destinée aux SSIAD et ADMR qui ont engagé une étude conjointe en vue d'harmoniser et rationaliser le fonctionnement des services aux personnes âgées.

- la gratuité des activités périscolaires est assurée pour cette année 2017.

Les recettes de fonctionnement sont à nouveau en recul, malgré la hausse des impôts locaux.

Après le vote de notre budget,

Les nouvelles dispositions du Conseil départemental en matière d'aide aux communes ont été dévoilées.

Ainsi, à compter de 2017, les aides à la voirie communale sont réduites, la subvention sera plafonnée à 25% au lieu de 45%.

Le Conseil départemental ne subventionnera plus qu'un seul projet de construction ou rénovation de bâtiment tous les trois ans.

Dans ce contexte, les éléments suivants sont à retenir dans la perspective d'une réalisation en 2017 :

Le paiement de l'étude centre bourg pour 20 500 €, subvention de 50% acquise.

- Le rachat à l'EPFL de la maison « Bastanès » au centre du bourg pour 28 000 €, dernier versement.

- Le déménagement de l'agence postale d'un montant de 18 500 €, subvention de 65% acquise

- La rénovation d'une salle de classe à l'école pour un montant de 4 500 €, financée avec une aide de la Communauté d'agglomération de l'ordre de 30%

- Le paiement des travaux de rénovation de l'éclairage public au Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques

(SDEPA) pour un montant de 25 700 €

- La réalisation du premier aménagement du centre bourg, « écluse » et cheminement piéton pour un montant de 40 655 € HT, financée avec la participation du Conseil départemental à hauteur de 25% et de la Communauté d'agglomération à hauteur de 30%.

- La mise en accessibilité de la cour de l'école, soit une réfection totale conformément au diagnostic, pour un montant de 15 000 €, travaux subventionnés par le Conseil départemental à 45% sur un reliquat du programme voirie de 2016 et par la Communauté d'agglomération à hauteur de 30%.

- L'achat d'un véhicule de travail pour les employés, d'un montant de 4 790 €

- L'achat de matériel divers (école, centre de loisirs, entretien général) : 6 200 €

- Le programme voirie 2017 est en cours d'élaboration, compte tenu de la réduction des aides.

- Le programme voirie Lapeyrade, financé à 90% par la société Total est achevé avec un montant des travaux égal à 99 339 € TTC

- Les opérations financières, d'un volume conséquent, correspondent au refinancement d'un emprunt auprès de la Banque Postale.

Des investissements importants, 82 000 €, avaient été prévus dans divers bâtiments communaux afin de les rénover et les mettre aux normes d'accessibilité :

la réglementation du Conseil départemental, qui impose de choisir un seul bâtiment tous les trois ans, nous a conduit à donner la priorité à l'ensemble bâti comprenant la salle polyvalente et les salles d'activités ; une étude globale a été confiée à un architecte qui a pour mission de proposer un plan global de rénovation phasé sur trois ans.

En section recettes, outre les subventions qui pourraient nous être attribuées, nous espérons réaliser la vente de terres communales aux agriculteurs qui les exploitent pour un montant de 36 000 € ; cette opération est en voie de conclusion.

La réalisation du budget 2017 est pour le moins aléatoire, nous regrettons ce manque de visibilité.

Communauté d'agglo - Divers

PLU - PPRI - SDIS - Centre de loisirs

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Les échanges dans le cadre d'ateliers de travail s'intensifient afin d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADDI), première étape de la procédure, a été approuvé par le Conseil communautaire le 16 mars 2017. Des réunions d'information en direction des Conseils municipaux ont été organisées durant ce premier semestre.



Nous vous informons que tous les documents produits dans le cadre de cette procédure peuvent être consultés sur le site de la Communauté d'agglomération.

Vous pourrez également visionner un film illustrant le PADDI : séquence très pédagogique qui exprime les principes qui régissent l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme communautaire.

Au niveau de chaque commune de l'agglomération, un registre de concertation est ouvert aux remarques des habitants.

N'hésitez pas à apporter votre concours !

Plan de Prévention des Risques d'Inondations

La procédure de révision de notre Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) devrait trouver sa conclusion à la fin de l'année 2017.

L'Etat organisera au mois de septembre dans chaque commune concernée (Artigueloutan, Ousse, Lée, Idron et Bizanos), une réunion publique d'information des habitants.

La carte des aléas est aujourd'hui disponible sur le site de la DDTM ; la traduction réglementaire est en cours d'élaboration par l'Etat avec consultation des communes et nous l'espérons, prise en compte de leurs remarques et des enjeux communaux.

Modification du Plan Local d'Urbanisme communal

la procédure engagée est en cours de finalisation ; en effet, nous avons tenu à rajouter deux modifications importantes résultant du règlement futur du Plan de Prévention des Risques d'Inondations :

- une marge de reculement obligatoire de 6 mètres (au lieu de quatre mètres) en bordure de ruisseau
- l'obligation de surélévation de 30 cm de toutes les constructions et de leurs annexes (sauf abri de jardin), cela dans toutes les zones du centre bourg.

Journée d'initiation aux Premiers secours :



Avec le concours du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) les employés communaux ont bénéficié d'une journée de formation aux premiers secours.



Dans le cadre de leur travail, particulièrement à l'école, il est essentiel de savoir apprécier les situations, se maîtriser pour bien réagir et effectuer les premiers gestes de secours.



Le Centre de loisirs accueille de plus en plus de familles

C'est avec le sourire que Alain Segas, Président de l'association Loisirs Jeunesse, gestionnaire du Centre de loisirs d'Artigueloutan a conduit l'assemblée générale de l'association.

Le bilan positif de 3737 € reflète les efforts fournis par les responsables bénévoles et la directrice, Sandra Thomas, pour maîtriser les dépenses tout en conservant un accueil et une offre d'activités attrayants.

Le nombre de familles adhérentes est en constante évolution, preuve, s'il en fallait, de l'utilité de ce service apporté aux familles.

Le Président a remercié les communes et communautés de communes partenaires pour leur soutien financier qui conditionne le fonctionnement de la structure.



L'assemblée générale s'est conclue avec les félicitations adressés à Eva Ortiz et Amandine Goupil, qui après trois années en contrat d'avenir, ont pu terminer leurs formations et obtenir un diplôme.

Transitions énergétiques

METHAGRI Pau Est

L'association poursuit son chemin en vue de la réalisation d'une unité de méthanisation à Artigueloutan. Elle est aujourd'hui composée de 12 agriculteurs regroupés au sein d'une SAS (Société par Actions Simplifiée).



Après le départ de deux agriculteurs, François Humaraut et Michel Casassus (Nousty) qui lancent leur propre projet de méthanisation à Nousty, l'association s'est enrichie de la venue du Domaine de SERS. Le projet devient ainsi un investissement de dimension communautaire et s'inscrit parfaitement dans la logique des travaux menés actuellement par la Communauté en vue de l'élaboration de notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La promotion des énergies renouvelables par la transformation d'effluents d'élevage (ou autres déchets) illustre la politique menée par les élus de la Communauté et conforte les efforts de nos agriculteurs.

L'école d'Artigueloutan pour la transition énergétique

Les élèves de CM1 et CM2 et le directeur Mr Bouly ont participé à un projet de maîtrise de l'énergie mené par la Communauté d'agglomération avec le concours de l'association ECOCENE.



Visite d'un Eco-Quartier, d'une installation de chaufferie bois, les écoliers ont été informés des principales manières de produire de l'énergie à moindre coût.

Ils se sont également intéressés aux consommations électriques des bâtiments de leur école et effectué des relevés de compteur afin d'en suivre l'évolution. Ils sont en mesure aujourd'hui d'afficher les « éco-gestes » et transmettre leur expérience à leurs camarades ou à leur famille.

éteindre les lumières avant de quitter une salle, économiser l'eau, éteindre les appareils informatiques au lieu de les laisser en veille...

A l'occasion de la restitution de leur travail en présence de Mme le Maire, ils ont pu pointer les éléments qui pourraient être rapidement améliorés afin d'économiser de l'énergie : remplacer les néons dans les salles de classe, régler le débit des robinets d'eau ...



Autant de recommandations utiles qui seront reprises par la municipalité.

Environnement

la vie en vert à Artigueloutan ? nous vous proposons une rencontre autour de l'environnement, du développement durable, du fleurissement des espaces publics... une soirée de discussions, réflexions destinée à associer tous les volontaires dans un projet collectif et solidaire :

**Le mercredi 4 octobre 2017 à 20h
à la mairie**



Plus d'infos sur
www.artigueloutan.fr

Retour sur images

Vie locale



C'est une évidence pour les béarnais, mais il n'est jamais inutile de le rappeler,

"Si nous sommes ici, c'est parce que Pau est la capitale française des géosciences et du génie pétrolier et gazier"

C'est par ces mots que Arnaud Breuillac, numéro 2 du groupe Total, a inauguré le nouveau Centre de mesures physiques, le 24 mars à Artigueloutan



Dimanche 22 janvier, accueil des nouvelles familles arrivées sur la commune



Dimanche 22 janvier, réception des aînés pour le repas traditionnel préparé comme chaque année par "La Table de Montserrat", un regal pour les yeux et les papilles...



Le Carnaval de l'école, le 11 février, toujours une fête pour les petits, comme pour les grands



Le RAM des Berges du gave : les petits bouts et leurs nounous à Artigueloutan - Les Tchoupinous

Retour sur images

Vie locale



Il n'y a pas d'âge pour se costumer, les Tchoupinous ont fait également leur Carnaval



Florence Michon, Thibaut Jourdanet, infirmiers et Mélodie de Corbier, ostéopathe DO
12, Rue de la Vallée de l'Ousse



Atelier "Cuisine" du Foyer rural, une bonne occasion de se retrouver dans la bonne humeur autour d'une table bien garnie



Vendredi 17 mars, "Orchestre à cordes" à l'église Saint-Jean-Baptiste d'Artigueloutan, par le Conservatoire à rayonnement départemental PAU BÉARN PYRÉNÉES



Le 14 mai, les enfants qui ont participé au petit tournoi interne organisé par le Tennis club d'Artigueloutan, tout le monde a passé une bonne journée

Cérémonie du 8 mai 1945 en présence de nombreux enfants et habitants de la commune



Le 27 mai, ART'igueloutan s'expose, un beau vernissage de la section dessin du Foyer rural



17 mai, réunion publique de présentation et restitution de l'étude Centre bourg

Retour sur images

Vie locale



Le Comité des fêtes d'Artigueloutan, pose la photo officielle 2017, félicitations à toute l'équipe ...



Une belle soirée d'été pour cette fête de la musique 2017, avec la chorale de l'école, Artiguelout'en chœur et nos musiciens locaux, un grand merci à tous les participants

Le 9 juin, le spectacle de fin d'année des Tchoupinous



Dimanche 2 juillet, Fête de l'école, des tableaux originaux minutieusement préparés et un public nombreux pour les admirer



Dimanche 25 juin, traditionnel dépôt de la gerbe au monument aux morts par les jeunes du Comité des fêtes et en présence de nombreux élus et habitants

Mot d'ordre du jour " Tous à l'ombre"



Soirée dansante avec l'orchestre MIAMI et 450 repas servis



Retrouvez toute
la vie du village sur
www.artigueloutan.fr

Numéros utiles

Infos pratiques

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Salles d'activités 05 59 81 87 89
e-mail : mairie-artigueloutan@laposte.net
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
mercredi : 08h30 -12h00
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -18h00

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi après-midi
Tél. 05 59 14 64 38
Tri sélectif : le mardi après-midi
- 1 semaine sur 2 à partir du 12 janvier
Déchets verts* : le mardi matin,
*sauf en période hivernal : une fois par mois

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00
Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
- Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
CLIC (Centre Local d'information et de Coordination
gériatrique) - Tél. 05 59 27 83 70
Association de soutien à la personne âgée dépendante
(SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54
MSA et Régime général / Sécurité Sociale
Centre multi-services Maison de la solidarité à Nay
Tél. 05 59 61 04 83
Emploi - Insertion
- Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
Assainissement - CDAPP - Tél. 05 59 80 82 52
Electricité - EDF - Dépannage - Tél. 09 72 67 50 64
France Télécom - 1013
Gendarmerie - 17 - Soumoulou - Tél. 05 59 16 08 43
SAMU - 15 - POMPIERS - 18

Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné
Capitaine de soirée - Transports de bagages non
accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

Infirmiers

Florence Michon - Thibaut Jourdanet
Tél. 06 46 16 64 25 - infirmierartig@gmail.com

Ostéopathe D.O.

Mélodie de Corbier - Tél. 06 02 66 89 79

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 09 83 48 28 72
Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
Parents d'élèves : Christelle Coudroy - Tél. 06 83 48 18 73

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30
Timbres, courrier, colis, opérations financières...
Tél. 05 59 81 74 89

Tennis Club d'Artigueloutan

Laurent Ropert - Tél. 06 81 54 25 99 (Président)
Florence Afonso - Tél. 05 59 81 65 37 (Secrétaire)

Comité des fêtes

Julien Bastanes - Tél. 06 22 80 31 81
Adrien Clos - Tél. 06 05 19 95 07

ACCA

Régis Fourcade - Tél. 05 59 32 82 77

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 05 59 81 87 48
Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89
Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73
Dominique Bruel - Tél. 05 59 81 89 03
Malika Ghernati - Tél. 06 48 29 92 82
Relais d'assistantes maternelles - 10, allée St Exupéry
64510 Assat - Tél. 05 59 06 66 00

Foyer rural

Basket loisirs - Marie Salaun - Tél. 06 72 72 22 25
Volley - Alexandra Pocq - Tél. 06 81 92 43 61
Gym du dos - Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Gymnastique douce - Françoise Pocq - Tél. 05 59 81 80 69
Peinture - dessin - Marie Christine Galouye
Tél. 06 74 60 67 78
et Emmanuel Bordenave - Tél. 06 12 09 02 35
Bibliothèque - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00
Couture/Cuisine - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Patchwork - Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Espagnol - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00
Chorale - Marie-Madeleine Lageyre - Tél. 06 08 04 62 73

Autres activités et associations

Béarnais - Georges Pouban - Tél. 06 76 45 06 36
Anglais - Maryse Schnepf - Tél. 05 59 81 82 98
TED & TSA - Laban Anne Marie - Tél. 06 21 36 73 51
Méthagri Pau-Est - Georges Pouban - Tél. 06 76 45 06 36
Eveil multi sports 3/6 ans - Vincent Semmau
Tél. 06 18 77 69 15

AMAP

Hélène AUGUSTYN - Tél. 05 59 77 32 06

Agenda des animations

2^{ème} semestre 2017

Samedi 9 et dimanche 10 septembre

Transhumance hivernale

A partir de 16h, ballade vers le chemin Henri IV pour aller à la rencontre du berger, Exposition à la mairie - Repas
Dimanche départ du troupeau vers Sendets

Samedi 23 septembre

Tournoi de Foot du FCVO

Au Stade d'Artigueloutan

Dimanche 1 octobre

Vide-grenier du Foyer rural

Salle des Sports et extérieur
Inscription à la mairie au 05 59 81 70 01

Dimanche 5 novembre

Vide coffre à jouets

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves (APE) - Spécial enfants : jouets, livres, Dvd, etc ... - Salle des sports

Date à définir

Repas du Comité des fêtes

Salle Grande Ourse

Vendredi 8 et samedi 9 décembre

Téléthon 2017

Cette année Artigueloutan est commune centralisatrice du Téléthon pour la vallée de l'Ousse

Envie de bouger cet été ? Venez découvrir...

ZUMBA SUMMER avec l'association LIVIA

Cours sous forme de passe libre (à la carte)
Renseignements au 06 95 69 11 11

**Retrouvez l'Agenda en continu
et d'autres informations sur
www.artigueloutan.fr**